

Image not found or type unknown



Vente à crédit - remise du bien après paiement complet

Par **Bambooo**, le 12/11/2009 à 09:53

Bonjour,

Je souhaiterais savoir si, dans le cadre d'une **vente à crédit**, [s]l'objet peut être réputé vendu après paiement complet ?[/s]

Le bien vendu étant gardé sous la responsabilité du vendeur jusqu'à ce que le prix soit totalement payé.

Cette pratique est-elle légale ?

Merci pour vos réponses.